

M. ROGGEMANS donne lecture du texte suivant :

M. ROGGEMANS geeft lezing van de volgende tekst :

Nous sommes tous-tes interpellé.e.s par la situation dramatique que rencontrent les maisons de repos dans la crise de la « Covid-19 ». Qu'en est-il dans notre commune?

Mon généraliste m'a expliqué la situation « effarante » (ce sont ses mots) des maisons de repos qu'il a visitées depuis le confinement: personnel insuffisant, absence de masques et autres protections pour le personnel, détresse morale et psychologique des soignants et des pensionnaires, fins de vie lamentables dans l'isolement, la malnutrition, la déshydratation et les douleurs et conditions ahurissantes du traitement des corps et du soutien aux familles lors des décès. J'ignore s'il parlait du home public du CPAS ou des maisons de retraite privées. Mais est-ce cela l'important? Nous sommes toutes et tous responsables du bien-être des personnes âgées, d'autant plus si elles sont dépendantes d'une structure de soins, qu'elle soit privée ou publique.

A la date du 14 mai, le home du CPAS Van Hellemont comptabilisait 11 décès liés à la « Covid-19 » et 11 décès suspects pour 150 résidents que compte le home aujourd'hui. Un taux très élevé qui pose question. A cette même date, quatre étaient hospitalisés pour cause de covid.

Aussi, afin de prévenir aujourd'hui et demain que ce drame ne se reproduise plus, nous souhaitons voir avec vous les questions suivantes:

- Comment expliquez-vous le taux élevé de décès dans le home du CPAS ? Ce chiffre a-t-il évolué depuis ? Quel bilan tirez-vous pour mieux prévenir la pandémie ?
- Pouvez-vous également nous transmettre le taux d'absentéisme du personnel dans le home Van Hellemont de février à ce jour? Combien de soignant-e-s ont été contaminés par la « Covid-19 »?
- Avez-vous développé un plan pour les semaines et les mois à venir pour venir en aide aux homes? Notamment au niveau du matériel d'hygiène (masques, gel hydro-alcoolique, tabliers, etc...), au niveau de la formation du personnel en matière d'hygiène et de gestion d'une crise sanitaire?
- Avez-vous un team responsable pour la mise en œuvre de ces mesures?
- Quels sont les relations de la Commune avec les directions des maisons de repos privées? Existe-t-il une structure de rencontre et de coordination?
- Quelles sont les aides que la Région ou le Fédéral vont allouer à la Commune dans le cadre de cette pandémie et plus particulièrement pour les semaines à venir?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

De heer burgemeester-voorzitter geeft lezing van het volgende antwoord :

Depuis la 6ème réforme de l'État, ce sont les entités fédérées qui sont compétentes pour les maisons de repos et de soins. A Bruxelles, c'est la « COCOM ». Il n'existe donc pas de coordination institutionnelle entre la Commune et les maisons de repos privées.

L'organisme chargé du contrôle et du financement des maisons de repos, des maisons de repos et de soins « Iriscare » est chargé de la commande en matériel médical et de protection et de l'approvisionnement des maisons de repos dans le cadre de la crise de la « Covid-19 ». Ceci étant dit, la commune a apporté tout son concours à « Iriscare » pour distribuer deux fois par semaine dans les 26 maisons de repos de notre territoire des milliers de masques en plexiglas et de tabliers. Nous avons eu à ce sujet de nombreuses lettres de remerciements.

La cellule communale « Solidarité 1070 » a été activée : des volontaires ont notamment été envoyés dans deux résidences pour seniors afin de soutenir et aider le personnel soignant. Concrètement, ces volontaires ont fourni un appui logistique pour le personnel soignant (service repas, contact avec les résidents...).

En vue de réduire la durée des trajets domicile-lieu de travail, la commune a également recherché des logements temporaires pour le personnel soignant.

Avant la « Covid-19 », le service « Affaires sociales », pôle « Seniors », a tenu des rencontres et contacts ponctuels avec certaines maisons de repos ou groupes pour avoir un aperçu des lieux de vie proposés aux seniors Anderlechtois et pour la mise en place de collaborations (activités de loisirs principalement).

Durant la « Covid-19 », le service « Affaires sociales », pôle « Seniors », a des contacts avec « Infor Home », « Home Info », le « SEPAM » (prévention de la maltraitance), « Iriscare », sur les mesures à mettre en place dans les homes et le respect de celles-ci et peut ainsi répondre aux interpellations de citoyens.

Depuis le 13 mars, le groupe de crise placé sous l'autorité du Bourgmestre suit l'évolution de la situation sanitaire au home Van Hellemont et plusieurs mesures ont été prises pour soutenir les équipes de la maison de repos et les résidents.

La commune a toujours été solidaire de son CPAS. La Directrice du service santé de la commune a dès le début de la crise apporté son soutien.

A la demande du CPAS, du personnel communal soignant et non-soignant a été envoyé en renfort : sur base volontaire, deux infirmières, une aide-soignante (ergothérapeute) ainsi que 8 membres du personnel communal qui ont été affectés à la logistique, aux services d'entretien et de lingerie du home. Ces volontaires communaux sont principalement issus des crèches et des écoles. Je profite de l'occasion pour les remercier du soutien apporté à leurs collègues du CPAS et l'aide aux résidents dans une période difficile pour eux (comme dans toutes les maisons de repos du pays).

Entre le 12 mars et le 26 mai, il y a eu 33 décès sur 178 résidents à la date du 12 mars. Il a été constaté 11 décès de cas de « Covid-19 » confirmés et 11 décès de cas « Covid-19 » suspectés. La surmortalité liée à l'épidémie de la « Covid-19 » est incontestable. Mais le nombre de cas suspects implique d'interpréter ces chiffres avec précaution. Il est trop tôt pour fournir une analyse fine et définitive. L'analyse de la surmortalité au home Van Hellemont est en cours mais elle semble similaire à ce que d'autres maisons de repos ont malheureusement connu.

A la date du 11 mai, le taux d'absentéisme pour le service nursing était de 53,28 % dont 18,03 % pour cause de maladie et 35,25 % pour tout type de congé. Le taux d'absentéisme pour le pôle technique et propreté était de 21,43 %. L'absentéisme est stable les trois dernières semaines.

La gestion du home Van Hellemont est assurée par le CPAS. Les Conseillers de l'action sociale peuvent obtenir toutes les informations concernant la situation et la gestion quotidienne du home. Nous sommes tous convaincus qu'ils tireront ensemble le bilan de la pandémie et les moyens à mettre en œuvre pour protéger davantage encore les résidents et les travailleurs.